

Saint Sulpice et Cameyrac



Bulletin municipal - Janvier 2013 - n°101

*Visite du Père Noël à
la salle des contes*

Les moments forts !

Inauguration
au Cèdre Bleu

Nouveaux Elus au CME

Téléthon

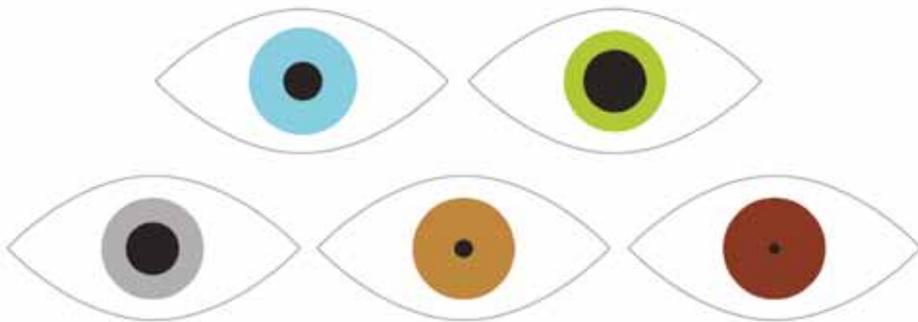
A venir !

Recensement
de la population

Omelette Pascale

Floralies

Bonne Année 2013



Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

B&C OPTICIENS

21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®

EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 782 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Libres - P0433

Bernard Burou et son équipe



vous attendent à
St-Sulpice-et-Cameyrac

Ce nouveau rendez-vous
des Gourmands est ouvert
du Lundi au Dimanche à midi,
ainsi que les Vendredi
et Samedi soirs.

Repas de
Famille ou entre amis
Maximum 60 personnes.

27, Place Maucaillou - 05 56 30 24 55

CHATEAU Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée

MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32



INTER SERVICES ASSURANCES

INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises

Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC

Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr

Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE

Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

RCS BX B 340 495 126



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ces premiers jours de janvier, je m'adresse particulièrement à vous, habitants de notre commune, pour vous présenter, avec les adjoints, le conseil municipal et l'ensemble du personnel, mes souhaits les plus chers de santé, de bonheur et de grande espérance pour vos familles.

Je débute cet éditorial par une information d'importance. Du **17 janvier au 16 février 2013, notre commune fera l'objet d'un recensement de sa population.** Vous recevrez la visite d'un agent recenseur agissant en toute confidentialité, assermenté par moi-même et l'INSEE, afin de dénombrer la population totale et les logements. Votre participation est essentielle et obligatoire car les résultats finaux éclairent les décisions publiques et participent à l'attribution d'un fond budgétaire versé à la commune pour son fonctionnement. Merci par avance pour l'accueil que vous réserverez à ces personnes.

Nous devons garder en mémoire cette belle année 2012 avec la magnifique célébration de notre bicentenaire ainsi que d'autres événements comme la mise en service de l'agrandissement de l'école élémentaire ou l'installation et l'utilisation du city stade.

De quoi sera fait 2013 pour notre commune ?

Je serai en mesure dans 4 mois de vous présenter, avec le vote de notre budget, quelles seront nos grandes orientations, notamment en termes d'investissements.

Une certitude à ce jour, et c'est là mon plus grand regret, est le report de la rénovation, de l'agrandissement et surtout de la mise aux normes handicapés de notre mairie. Pour être mesuré dans mes propos, je dirai simplement que, dans l'état actuel des choses, les banques ne semblent pas disposées à prêter aux communes et, c'est fort regrettable pour le financement de nos investissements. Nous maintiendrons l'amélioration de votre bien vivre au quotidien. Nous attendrons aussi avec grande impatience la loi relative au vaste sujet de la refondation de l'école.

Vivons tous ensemble cette nouvelle année avec confiance, c'est un des moyens, malgré les difficultés de certains d'entre vous, de regarder et de vivre l'avenir que nous voudrions.

Que mes meilleurs vœux vous accompagnent pour 2013.

Cordialement, votre maire, Claude Pulcrano

«Vivons
tous ensemble
cette nouvelle année
avec confiance»



sommaire

LA vie de LA commune p4

Nos écoles p11

 CME p14

Joyeuse Sport p16

Nos associations p17 

 L'environnement p20

Les infos générales p21

L'agenda p22

Conseils municipaux p23 

Expression des conseillers municipaux de l'opposition p30

Recensement de la population

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc.

Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire, Claude Pulcrano



De gauche à droite :

1er rang : Joëlle Caldentey, Martine Poncelet, Dominique Rozier

2e rang : Marie-Claude Seigneur, Magali Céré, Sandrine Breyton, Irène Prida, Francis Plantey

Inauguration de l'agrandissement de l'Ecole Elémentaire et du City-Stade

Le samedi 29 septembre dernier, Philippe Madrelle, président du Conseil Général, Sénateur de la Gironde et Conchita Lacuey, députée, sont venus inaugurer les nouveaux bâtiments de l'école élémentaire en présence des élus de la commune, des représentants de la communauté de communes du secteur de Saint Loubès et de l'équipe enseignante du Cèdre Bleu.

Ce sont 4 classes de 60 m2 chacune, deux salles interclasses pour les activités manuelles, des sanitaires, un bureau de direction et une salle des maîtres qui sont mis à la disposition des enseignants et des enfants.

Le City-Stade, qui jouxte les nouvelles classes, a également été inauguré. Celui-ci est à la disposition de l'école mais aussi aux jeunes qui désirent faire du sport. Dommage que certains ne respectent pas ce matériel mis à leur disposition...



Philippe Madrelle, président du Conseil Général, Conchita Lacuey députée, Claude Pulcrano maire, Mr Clavier architecte, les élus, les enseignants, C. Caue élue du CME.

L'agrandissement de l'école élémentaire et le City-Stade.



Echos de la Bourse aux vêtements



Succès sans précédent pour notre Bourse aux vêtements Automne/Hiver qui a eu lieu du 1er au 4 octobre 2012...

Particulièrement fréquentée, ce sont près de 700 vêtements qui ont été vendus pour le plus grand plaisir de l'équipe de bénévoles qui ne ménage pas sa peine. Le pourcentage acquis est entièrement reversé au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune et sert à aider des familles en difficulté.

Un grand merci à cette équipe aussi dynamique que professionnelle.

La prochaine Bourse aux vêtements Printemps/Été Adultes et Enfants aura lieu du lundi 25 mars au jeudi 28 mars 2013, même endroit, mêmes horaires.

Franc succès pour le loto du CCAS...

... Avec une participation de plus de 200 personnes !
A 13h 30 déjà, beaucoup de monde ; les habitués choisissent leurs cartons avec attention, dans l'espoir de gagner les lots mis en jeu... Hélas tous ne seront pas aussi chanceux les uns que les autres !
Notons toutefois ce beau geste de générosité pour le gain du gros lot : les 2 personnes gagnantes ont partagé la somme de 300 €. Bravo mesdames.
Merci à Super U et à tous les autres généreux donateurs ; merci également à tous les bénévoles sans lesquels ce loto n'aurait pas été possible.

Rendez-vous le **dimanche 20 octobre 2013**,
même lieu, même heure !

Bicentenaire

Le maire Claude Pulcrano et Bernard Poncelet, maire adjoint et coordinateur du bicentenaire de Saint Sulpice et Cameyrac ont convié l'ensemble des bénévoles de cette manifestation à un pot de remerciements eu égard au travail accompli pour la réussite de ce moment important de la commune.

A cette occasion, la médaille souvenir a été remise à chacun.



Rassemblement des *Saint Sulpice de France*

Le prochain rassemblement des
Saint Sulpice de France aura
lieu au mois d'avril prochain à
Hossegor dans les Landes.

Pour de plus amples
renseignements sur l'organisation
de celui-ci, prendre contact avec
Bernard Poncelet à la mairie
au 05 56 30 84 13

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux personnes désirant venir de s'inscrire au secrétariat de la Mairie à partir du 1er mars 2013

Rencontres florales et artisanales

13 ET 14 AVRIL 2013



Omelette Pascale

Non, ce n'est pas un poisson...

La traditionnelle omelette Pascale géante, offerte par la municipalité et organisée par la commission animation conjointement avec l'équipe de Saint Sulpice Loisirs, aura lieu le **lundi 1^{er} avril 2013** à la salle des fêtes et au parc de la Mairie à partir de 12 h.

Les 10^e Rencontres Florales et Artisanales de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac se dérouleront les samedi 13 avril de 14h à 19h et dimanche 14 avril de 10h à 19h dans la salle des fêtes et le parc de la mairie.

Comme à son habitude Raymond le Jardinier de France Bleue Gironde nous honorera de sa présence pour une conférence le samedi de 15h à 18h. Des artisans du goût viendront rejoindre les artisans d'art et de loisirs. Des fleuristes, horticulteurs et pépiniéristes seront bien sûr présents. L'entrée est gratuite et le parking est assuré.

Information pratique

Suppression des autorisations de sortie de territoire (AST) pour les mineurs

A partir du 1er janvier 2013, les mairies et les préfetures n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul soit avec sa carte d'identité (en cours de validité) dans l'Union Européenne soit avec son passeport (en cours de validité) hors Union Européenne.

Néanmoins, pour assurer la protection des mineurs, **une procédure judiciaire appelée IST** et **une procédure administrative appelée OST** réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Interdiction de sortie du territoire (IST) : procédure judiciaire

Le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants peut décider de prononcer une interdiction de sortie de territoire pour un mineur. Cette interdiction, portée au fichier des personnes recherchées, permet de faire obstacle aux déplacements du mineur lors des contrôles aux frontières.

Opposition à la sortie du territoire (OST) : procédure administrative d'urgence

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture (ou le commissariat de police et la brigade de gendarmerie en dehors des heures ouvrables). Si le préfet accède à cette demande, après examen des éléments fournis par le demandeur, l'opposition à la sortie du territoire (OST) est inscrite au fichier des personnes recherchées. Cette mesure est valable 15 jours et ne peut pas être prorogée. Elle a pour objectif de faire opposition sans délai à la sortie de France de l'enfant, dans l'attente d'obtenir l'IST.

Pour plus d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>
(à partir du 1er janvier 2013)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Confection des colis de Noël

C'était l'effervescence à la salle des fêtes ce jeudi 13 décembre 2012...

Comme chaque année, la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Sulpice et Cameyrac offrent un colis de Noël à quelques 280 bénéficiaires de la commune.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour préparer et confectionner de beaux paquets qu'ils ont distribués eux-mêmes avant Noël.

Dans ces colis, outre quelques friandises, les vœux de Monsieur le Maire pour la nouvelle année 2013 et de magnifiques cartes de vœux réalisées par les enfants de l'école élémentaire.



Merci aux bénévoles et merci à tous les enfants de leurs chaleureux messages

A la rencontre de nos aînés



de la Résidence pour Personnes Agées afin de partager un moment convivial autour d'une galette et de quelques bulles...

Expo Photos

Pour toute information,
merci de contacter
madame Michèle Taudin
au 05 56 30 88 69.

L'EXPO PHOTOS AURA LIEU LES

**7, 8 et 9 juin 2013 dans les
salons de la mairie de
Saint Sulpice et Cameyrac,**

**SUR LE THÈME
«AUTOUR DE L'EAU»**

Contes à la Bibliothèque

HALLOWEEN



NOËL



LIS TES RATURES



La deuxième édition de «Lis tes ratures» aura lieu à Montussan les 24 et 25 mai 2013.

Pendant 6 mois, auteurs et illustrateurs jeunesse viendront à la rencontre des classes des 6 communes du secteur de la communauté de communes de Saint Loubès. **A Saint Sulpice, 15 classes participent.**

Cette édition se clôturera les 24 et 25 mai à Montussan avec la présentation des travaux réalisés par les enfants des écoles, des animations diverses, etc.

MAIS AUSSI
GALERIE D'ART

ETS-ENDUIT-PEINTURE-REVETEMENT



RICHARD Xavier
DECORATION INTERIEURE

/Fax 05 56 30 21 63
 06 03 25 55 11

8, chemin Bertrand 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

TAILLE DE PIERRE

Restauration du Patrimoine Ancien
Façade - Cheminée - Badigeon de chaux



ALGEO Henri

7, route de Vayres
33450 St Sulpice et Cameyrac
 05.56.72.85.34

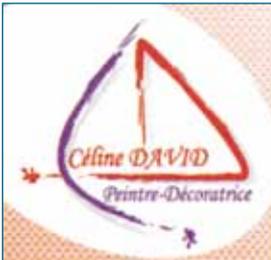
E.P.G.C.

Sécurité Gardiennage

Entreprise Privée de Gardiennage Cameyracaise

22, allée de la Borde
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 06 18 05 53 86
Fax 05 56 72 85 84
email : epgc33@orange.fr



Peinture, Décoration
Tapisserie, Rénovation
Intérieur & Extérieur

06.20.82.19.59



8, Bis Rue de Pey-bos
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

CAVE - THÉS - CAFÉS

EPICERIE FINE - CONFISERIE
SELS - SUCRES - EPICES - CADEAUX
CHOCOLATS FINS TOUTE L'ANNEE



Nathalie Ribéreau, 29 Place Maucaillou
33450 St Sulpice et Cameyrac 05 56 30 20 67
ouvert le dimanche matin

Peinture sur bouteilles et verrerie
pour fête anniversaire retraite...

Masculin
Féminin
Enfants

MARDI
MERCREDI
JEUDI
9H-12H / 14H-19H

VENDREDI
9H-19H

SAMEDI
8H30-17H

Coiffure

Brigitte G.

11, Place Maucaillou - 33450 Saint-Sulpice et Cameyrac

MASCULIN FÉMININ
05 56 30 88 50



Tél.Fax.

05 56 30 25 15

eurl.arroniz@orange .fr

EURL
ERIC ARRONIZ

Dépôt de bouteilles
GAZ REPSOL
Possibilité de livraison

Agrément **QUALIGAZ**
SAVI Saunier Duval

Installation
Entretien
Dépannage

Réalisation de réseau RIA
Contrôle de disconnecteur BA

FUEL & GAZ

33, route de Grosse / 33450 St Sulpice de Cameyrac



Ecole élémentaire

La compagnie des Associés Crew, à l'origine une battle team, est venue à St Sulpice et Cameyrac vendredi 14 décembre dans le cadre du spectacle de Noël que la municipalité offre chaque année aux élèves de l'école élémentaire du Cèdre bleu.

Babacar Cissé chorégraphe et interprète dit Bouba est venu, accompagné de 4 de ses danseurs Anthony, Jérémy, Vanessa et Andy faire une démonstration de danse Hip Hop.

Le spectacle a débuté par un solo de Bouba puis n'a fait que monter en puissance sous les yeux émerveillés de l'ensemble de l'assistance.

Diversité, dynamisme et rigueur caractérisent la prestation de cette compagnie qui est intervenue durant plus d'une heure. Une première partie où élèves et enseignants ont été spectateurs.

Puis, une seconde partie interactive où la troupe a invité les enfants à apprendre une chorégraphie.

Même les enseignants n'ont pu y échapper pour le plus grand bonheur de leurs élèves !!!!!

Un spectacle à consommer sans modération. Du bonheur plein les yeux avant les fêtes de fin d'année !!!!!



LA COMPAGNIE
DES
ASSOCIÉS CREW



Création de cartes de Noël par les enfants

DU BONHEUR PLEIN LES YEUX !



Au revoir Les Associés Crew



Fête de l'Hiver pour Galipette

Vendredi 7 décembre à 18h15, le pôle Petite Enfance Galipette (RAM, Multi accueil, LAEP, REEAP) accueillait les familles à la salle Carsoule à Montussan pour la traditionnelle Fête de l'hiver. Un moment convivial qui réunit l'ensemble des familles, enfants, professionnelles de la petite enfance et élus à l'approche de Noël. Cette année, c'est la compagnie Percussions des cinq continents qui a animé la soirée devant une salle comble et a offert aux convives un spectacle

musical «le Bal enfantin». Monsieur Arnathau, maire de Montussan, entouré des Maires de Beychac et Cailleau et de Saint Sulpice et Cameyrac, Patricia Combe (directrice du Pôle Petite Enfance), Agnès Joubert (Présidente de Galipette) et Gisèle Barrière (ancienne présidente) a ouvert les festivités en remerciant tous les professionnels pour leur travail quotidien auprès des jeunes enfants. Durant le spectacle, enfants, parents et nounous ont dansé sur les incontournables : «Au clair de la lune», «Sur le pont d'Avignon», «Pomme de reinette, et Pomme d'api»... mais aussi sur les rythmes africains. Un petit tour de notre Terre en chansons...

La soirée s'est achevée autour d'un apéritif dînatoire et d'un concours d'exposition de sapins réalisés à l'aide de matériaux recyclables par les familles, enfants et professionnelles. Le choix fut difficile pour choisir le plus beau sapin !!!!



12



A partir de janvier le LAEP est ouvert tous les lundis

C'est au Pôle Petite Enfance à Beychac

Toujours présents

Un grand merci à nos bénévoles du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui, pour la deuxième année, donnent de leur temps pour aider et accompagner les enfants inscrits à ce projet, accompagnés de Willy animateur de la commune. Tout le monde a maintenant pris ses marques. Les enfants ont un bénévole référent ce qui leur permet de se mettre plus vite aux devoirs et de créer un lien. Chacun peut ainsi voir l'évolution déjà en quelques mois. Petits comme grands apprécient ce moment de partage, d'échange, où l'on fait une partie des devoirs sans «papa, maman» même si cela doit être repris à la maison. Ensuite, viennent les activités culturelles et artistiques. Cette année, de nombreux projets naissent grâce à l'enthousiasme de cette équipe et une palette d'activités est proposée aux enfants. L'informatique où le groupe des grands est sur la création d'un journal sur des thèmes qu'ils choisissent et qui les intéressent,

tandis que les plus jeunes découvrent des jeux de concentration. Les jeux de société avec la création d'un jeu surdimensionné, la peinture pour une exposition en fin d'année... Mais aussi des activités ponctuelles grâce aux passions de nos bénévoles pour les contes, la plongée, les poissons, l'art...

Sans oublier une nouvelle activité danse qui a lieu les mardis et vendredis par alternance. Une soirée jeux, une sortie au Pin Galan et dans un musée sont déjà prévues avec les enfants, parents et bénévoles.



De gauche à droite : 1er rang : Jean-Claude C. et Jean-Claude F.
2e rang : Martine, Anne, L. Da Costa adjointe à l'Enfance, Florence ; au fond Willy.
Mais aussi : Chantal, Gisel, Patricia, Michèle, Denis, Sandrine, Stéphanie et Dominique

Expo Noël



Jean Petit qui danse



Spectacle de Noël à la maternelle



Le Père Noël est de retour!





Elections au Cèdre Bleu



Lundi 26 novembre, les élèves du Cycle 3 de l'école élémentaire du «Cèdre Bleu», soit 7 classes, ont voté pour élire les enfants du CME (Conseil Municipal Enfants).

Les élections se sont déroulées au Centre de Loisirs en présence de Laetitia Da Costa, adjointe déléguée à l'Enfance, de Marie Claude Gé et Jean-Claude Cazenabe, conseillers municipaux.

Le dépouillement s'est fait en début d'après midi en présence de Bernard Poncelet maire adjoint, de Marie Claude Gé et de quatre élèves de CM2.

Six élèves de CM1 et quatre élèves de CM2 prendront leur nouvelle fonction en janvier prochain pour un mandat de trois ans prenant le relais de leurs pairs pour s'investir dans la vie de leur commune.

Les élèves ont mené campagne durant quinze jours sur des thèmes d'actualité : le respect, l'environnement...

Déjà quelques idées ont émergé : organiser une journée pour ramasser les déchets dans la nature, organiser des rencontres intergénérationnelles, créer des pistes cyclables, poser des poubelles dans l'école...

Beaucoup de travail en perspective pour ces nouveaux jeunes élus !!!!!



Capimey



LES NOUVEAUX ÉLUS



De gauche à droite :

1er rang : Margot Maulin, Romain Fleck, Thomas Dols, Cloé Julie

2e rang : Yannick Large, Léo Bonnet, William Griffin, Manon Arroniz, Manon Suire, Jeanne Borel

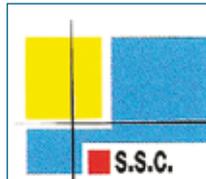
bienvenue!



POIRIER Alain
Artisan Peintre

Étanchéité de Façades - Pose de Parquet Flottant
Papiers Peints - Revêtements de sol
Peinture Décorative - Enduit Cré

5, rue des Places d'Ardilas - 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Mobile 06 81 54 30 71
Tél. 05 56 99 10 43 - Fax 05 56 99 10 43
Messagerie : alainpoirier2@wanadoo.fr
SIRET 404 708 034 00016 - Code APE 454 J



**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

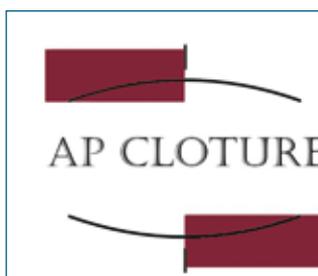
ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

Daniel Trounday
DESSINATEUR
MÉTREUR EN BÂTIMENT

Tous Plans, Permis de Construire
Extension, Neuf et Rénovation

18 Rue Pey de Bos
33450 ST Sulpice et Cameyrac.
Tel : 06 87 46 18 11



AP CLOTURE

Pose tous types de
Clôtures et Portails
pour
Particuliers
et Professionnels

Tél : 06 30 40 54 92
Mail : ap-cloture@orange.fr

Pascal MOREZE - Tél/Fax : 05 56 21 48 20
99 route de Cameyrac 33450 SAINT SULPICE & CAMEYRAC



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !

Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

SURÉLEVATION DE MAISON
AGRANDISSEMENT
EN OSSATURE-BOIS

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
Tél. : 05 56 30 83 97



Initial



Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



FIBRE
CITOYENNE



Réunion de rentrée

Le 12 octobre 2012, la section Cyclo de la Joyeuse Sport s'est réunie en assemblée générale.

29 sociétaires ont participé à cette importante réunion de rentrée.

Le président, Jean-Pierre Saugeon, a pris la parole pour présenter l'ordre du jour



Election du bureau

Le secrétaire en exercice, Christophe Prudent a souhaité ne pas renouveler son mandat. Après appel à candidature, c'est Franck Beurel qui lui succédera.

De son côté, Jean Pierre Saugeon est reconduit dans la fonction de président, Marcel Ansquer est élu en tant que vice président, Noël Cano conserve le poste de secrétaire adjoint, Pascal Bollier comme trésorier et François Audet, trésorier adjoint.

Adoption des rapports moral et financier

Les rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Le rapport moral fait état d'un très bon esprit d'équipe et de participation au sein de la section.

Le rapport financier met en avant une gestion saine des comptes. Il est signalé toutefois une hausse importante de la part assurance dans la cotisation de l'UFOLEP pour les coureurs, hausse due en grande partie aux risques inhérents aux courses.

Bilan des activités

Les 16 coureurs du club répartis sur les 4 catégories totalisent 1 victoire, 3 places de 2^e, 4 places de 3^e, 10 places de 4^e et 11 places de 5^e; 5 d'entre eux ont participé au championnat départemental et 3 au régional. La participation aux « grandes cyclo-sportives » est également un succès avec 4 coureurs sur des parcours de 150 à 185 km avec un dénivelé de 2000 à 5000 mètres. La mythique étape de Tour de France est toujours un succès, 2 cyclos sportifs y ont participé sur un parcours de 200 km avec 5100 mètres de dénivelé.

Les participations aux grandes randonnées sont en diminution mais il n'en demeure pas moins un réel engagement pour les entraînements.

La saison hivernale arrivant, chacun va maintenant rouler au rythme de cette période froide et pluvieuse.

Renouvellement des licences

Un large débat s'est engagé sur le prix des licences, l'esprit sportif de club l'a emporté.

La section compte 2 nouveaux arrivants, Michel Laporte et Christian Cardonne ainsi que 2 défections pour raison professionnelle (mutation).

Organisation de la course du 14 juillet et participation au Téléthon

En 2013, la course du 14 juillet retrouvera toute sa place parmi les animations organisées sur la commune pour fêter comme il se doit cet événement festif et convivial.

La participation au Téléthon 2012 a aussi été évoquée. Un stand, mis en place dans la galerie marchande de Super U avec des vélos sur home-trainers, ont permis à chacun d'exercer ses talents tout en faisant une bonne action. A l'issue de cette assemblée, la soirée s'est poursuivie par un repas fraternel, nouvelle initiative qui a remporté un vif succès.

Gymnastique
volontaire



SPORT = SANTE

Venez nous rejoindre...

Les séances ont lieu :

les lundis de 9h15 à 10h30, mardis de 19h à 20h

jeudis de 8h30 à 9h30 et 19h à 20h

vendredis de 9h15 à 10h30 et de 18h30 à 19h30, à la salle des sports.

Tous les cours se font en musique et chacun peut y trouver son intérêt et son plaisir.

Tarif 2012/2013 : 88 € à l'année (licence comprise)

Tarifs adaptés - Inscriptions sur place. Il est demandé une enveloppe timbrée + 1 certificat médical (obligatoire). Pour tout renseignement :

Jean-Claude Valentin au 05 56 72 45 50 - Marie-Claude Seigneur au 05 56 30 83 49

mail : marie-claude.seigneur2@orange.fr

Concert de musique à l'église Saint Roch



Pour la 2^e année consécutive, Maryse Brun et ses élèves nous ont offert le 26 octobre 2012 une magnifique soirée placée sous le signe de la générosité...

Les chants interprétés par la chorale «Les Troubadours de l'Entre Deux Mers», les prestations des élèves et de Maryse ont conquis le public, venu très nombreux.

Merci à Maryse, à ses élèves et à Daniel pour l'animation.

Le bénéfice de cette soirée a été versé dans sa totalité au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

émotion écoute applaudissements



U.N.C. Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Commémoration du 11 novembre

C'est par une belle matinée d'automne que l'adjudant chef Groussin du 3^e RMAT de Vayres, le président des anciens combattants Paul Colin, le maire Claude Pulcrano, les élus, les pompiers, les porte drapeaux et une population nombreuse se sont rassemblés au monument aux morts pour célébrer la commémoration des guerres de 14/18, de 39/45, d'Algérie et des OPEX.



**Des gerbes
furent déposées,
des discours lus et
entendus...
pour que le devoir
de mémoire subsiste
encore et toujours.**





Le club des Archers de Saint Sulpice et Cameyrac, confronté à une baisse de ses effectifs lors de la saison précédente est en train de renouer avec le succès. En effet, non content de voir cette saison ses effectifs augmenter de plus de 30%, le club continue à démontrer son dynamisme.

Après avoir participé au Forum des associations et au Téléthon avec la détermination que beaucoup savent reconnaître, le club vient d'organiser avec succès la première manche du Challenge des débutants girondins. Cette compétition, qui représente en fait une initiation à la vraie compétition, est réservée aux archers débutants du département, lesquels n'ont pas encore les compétences nécessaires pour participer à des concours officiels.

Ces compétitions sont codifiées et validées par le Comité Girondin de Tir à l'Arc et respectent un calendrier établi selon 3 concours en salle et 3 concours en extérieur au terme desquels un classement général est réalisé, les 3

premiers de chaque catégorie étant récompensés par ledit Comité.

Les lieux de ces concours étant répartis sur tout le département, il incombait donc à Saint Sulpice d'ouvrir la fête, le samedi 15 décembre, avec 140 participants provenant d'une dizaine de clubs girondins. La demande de participation était telle qu'il a fallu organiser 3 départs, remplissant la salle des sports de 9h du matin à 20h45 le soir, ce qui, au passage, a représenté également pour les bénévoles présents une belle performance.

Nos archers, très motivés par cet événement ont donné le meilleur d'eux-mêmes et pour certains le succès était au rendez-vous, notamment chez les Poussins 1^{ère} année (1^{ère} place), Poussins 2^e année (2^e et 3^e places). Succès également pour les adultes avec une 2^e place chez les dames et une 1^{ère} place chez les hommes.

Les autres concurrents, même s'ils n'étaient pas sur le podium, ont beaucoup apprécié cette journée et se sont promis de faire mieux lors de la prochaine épreuve... le mois prochain à Cestas.

Une première manche prometteuse



Salle des Fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac

ASSOCIATION
**DANSE
& ZUMBA**

Venez découvrir la nouvelle danse qui fait fureur dans le monde entier !



La ZUMBA est un programme de fitness (activité physique) s'appuyant sur des rythmes et des chorégraphies inspirées des danses latines (salsa, merengue, reggaeton, hip hop) et africaines.

Venez affiner votre silhouette tout en vous amusant !

Pour les adultes et les ados, les cours de ZUMBA ont lieu tous les mercredis de 20h à 21h

A partir de 4 ans, les cours de DANSE ont lieu tous les mercredis de 15h15 à 20h

Pour tout renseignement :

sur place ou contactez-nous au 06.69.59.69.44

Téléthon - Résultat 2012

4 735 € récoltés pour ce Téléthon édition 2012

Le chiffre communiqué à la coordination au soir du samedi 8 décembre était de 3 440 € pour l'organisation de la manifestation du week-end. Il était le résultat des sommes remises à la coordinatrice locale par les différentes associations qui ont participé activement à ce Téléthon.

La Rue des Jeux avait organisé une soirée Casino dans la salle des fêtes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac le 30 novembre à partir de 19h. Les enfants ont pu se divertir avec une structure gonflable généreusement prêtée par la ludothèque d'Ambarès et s'essayer aux différents jeux surdimensionnés installés pour l'occasion. Après 21h, ce sont les adultes qui prenaient le relais pour s'adonner aux jeux de poker et autres jeux de casino.

La soirée a rapporté 200 € au profit de l'AFM.

Le vendredi 7 décembre, à 20h30, commençait officiellement la manifestation avec le loto organisé par l'**Association Cré'Art et Saint Sulpice Loisirs**.

Le succès grandissant rencontré pour cette animation est un encouragement pour les années futures. Tous les lots ont été généreusement offerts par les commerçants et viticulteurs de la commune et certaines associations. Les commerçants d'Izon, de Libourne, de Saint Loubès ont également contribué, leurs gestes ont été fort appréciés. Merci à tous pour votre participation et votre soutien.

Saint Sulpice Loisirs a fait un don de 120 € à l'AFM Téléthon et a offert le produit de la buvette 400 €, son soutien logistique et son personnel au loto.

La manifestation se poursuivait le samedi dans la galerie marchande de Super U. Les Archers étaient présents avec Geoffrey Demonin. Un trophée lui a d'ailleurs été remis dans la journée pour sa participation et son engagement physique et moral depuis plusieurs années.

Dans le même temps d'autres archers tiraient des flèches à la salle des sports.

Les Archers ont fait un don de 460 € à l'AFM Téléthon.

Le club Cyclo nous a rejoints en 2012 avec une animation vélo ainsi qu'une tombola afin de gagner un panier garni offert par Super U.

Le club Cyclo a fait un don de 88 € à l'AFM Téléthon.



Les Grolles, association de randonnée, avaient rendez-vous pour un circuit de 10 km sur la commune. Une cinquantaine de participants a pris le départ depuis la salle des sports vers 13h30... un beau succès rencontré pour cette première édition.

Les Grolles ont fait un don de 272 € à l'AFM Téléthon.

Enfin, dans cette aventure, n'oublions pas le marché de Noël organisé par l'association Cré'Art. Comme chaque année, celle-ci proposait des articles confectionnés par ses membres pour cette seule et unique manifestation : cartonnage, couture créative, tricot, encadrement et pâte Fimo ainsi que des petits gâteaux amoureusement préparés et mis en sachets.

La vente s'est poursuivie les jours suivants pour augmenter les dons. Le loto et le marché de Noël ont permis à **l'association Cré'Art de faire un don de 2 550 € à l'AFM Téléthon.**

Nous arrivons ainsi à un total de **3 690 €**. A cette somme il faut rajouter **1 045 €** reversés par le Lions Bordeaux Mondial qui proposait une tombola pour gagner un caddy offert par Super U, d'une valeur de 150 €.

Le Lions Club Bordeaux Mondial a rapporté 1 045 € à l'AFM Téléthon.

Merci à tous les participants, tous les acteurs, tous les bénévoles, tous les généreux donateurs, qui ont permis à Saint-Sulpice-et-Cameyrac de se surpasser dans cette grande action qu'est le Téléthon.

Rendez-vous en 2013, mais en attendant vous pouvez encore et toujours faire un don au 36 37.



TELETHON

Afin de respecter le Grenelle de l'Environnement et d'atteindre l'objectif de baisse de nos ordures ménagères ramassées dans nos bacs (250 kg par habitant), nous ne devons pas relâcher nos efforts et veiller à trier mieux et ne déposer dans nos bacs que les ordures ménagères ultimes. Nous devons aussi nous rapprocher des pays nordiques pour qui l'Environnement est dans tous les esprits.

Pour cela l'investissement et le civisme de chacun doivent être de tous les instants. Plusieurs méthodes pour tenir les objectifs sont à votre disposition :

Le tri sélectif : C'est trier plus pour trier mieux. Faire attention à ce que nous mettons dans nos bacs jaunes ; beaucoup de nos concitoyens ne respectent pas les consignes et y mettent n'importe quoi, laissent des cartons non découpés au pied. Le personnel du syndicat deviendra plus intransigent lors des ramassages. De plus c'est un manque à gagner important pour notre syndicat à cause des refus. Une partie de notre cotisation est liée à cet état de fait.

**Pour 2013
prenez cette bonne résolution**

Le compostage : Outre le fait que vous participez à la diminution du poids de vos ordures, vous participez aussi à la diminution des produits phytosanitaires (engrais) car si vous faites un bon compost, vous récupérez un produit excellent pour vos plantes et votre jardin. Si vous souhaitez une information pour vous lancer dans le compostage ou si vous avez un problème lié à cette technique, plusieurs solutions s'offrent à vous : demander en mairie une brochure vous donnant des explications faciles à mettre en pratique, demander l'aide de madame Maria Dauphin, maître composteur dans notre commune ou celle de monsieur William Ellison à la résidence Club de Cameyrac (coordonnées disponibles en mairie)

Les encombrants : Là aussi de gros efforts doivent être consentis. Malheureusement, certains habitants confondent encore ramassage des encombrants et ordures ménagères. Notre personnel municipal sera vigilant et surveillera les différentes catégories de dépôts mis devant les portes. Comme vous le savez, les gravats, les pneus, les cartons et les papiers, les tontes et les branchages ne sont pas des encombrants. Il existe pour cela des lieux spécifiques qui sont à votre disposition dans les déchèteries communautaires.

Merci pour votre compréhension et le bien être de tous.

Ramassages prévus :
lundi 4 février - lundi 4 mars - lundi 8 avril - lundi 6 mai
Bonne année à tous



Alimentation biologique
20, Avenue Maucaillou - Saint Sulpice et Cameyrac
Tél/fax : 05 56 30 55 08 Parking
alleedubio@orange.fr



FRUITS/LÉGUMES - COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
CRÈMERIE - COSMÉTIQUE - FRUITS SECS
PRODUITS D'ENTRETIEN - MAQUILLAGE - SANS GLUTEN
Mais aussi Pain et Volailles

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE
PETRAONE



Ouvert du mardi au samedi midi
8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
Derrière la station **Spid Lavage**
Tél/Fax : 05 56 30 15 00



SOLIDARITE Info Public «famille»

Solidarité

L'Association de l'Aide Familiale Populaire (A.A.F.P.) conventionnée par la CAF de la Gironde, le Conseil Général et la MSA, intervient pour aider les familles dans les tâches domestiques, pour les soutenir dans les tâches et la responsabilité parentale en direction des enfants, etc.

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE :

- être allocataire à la CAF de la Gironde avec un quotient familial maximum de 838 €,
- avoir des enfants de moins de 16 ans, et
- avoir une difficulté familiale (famille nombreuse, séparation, grossesse ou naissance), ou de santé (maladie d'un membre de la famille),

N'hésitez pas à appeler l'A.A.F.P., elle intervient dans notre commune !

Adresse : 50, cours Journu Auber - 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 43 26 94 mail : aafp-bx@wanadoo.fr site : www.aafp33.org

RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES

Changement d'adresse ...

Venez découvrir le nouveau magasin de Nathalie Ribéreau : Cave L'Œnophile 29, place Maucaillou.

En plus des produits habituels de cette épicerie fine, des chocolats fins toute l'année.

Nous avons le plaisir d'accueillir :

IP-FIX Informatique

24, place Maucaillou
Jean-Yves PONS
Téléphone : 05.35.54.11.84
Site Web : <http://ip-fix.net>

Infographiste Good event

5, route de Bordeaux
Geoffroy Demonin
Téléphone : 07 78 70 97 71
Mail : good-event@laposte.net

Ostéopathe

11, avenue de l'Hôtel de ville
Elodie Legrand
Téléphone : 06 51 80 96 56
Association «Fleur de vie»

Sophrologie-yoga

(cours collectifs et individuels)
Sonia Loste
113, route de Cameyrac
Téléphone : 06 78 00 64 91

Art-Thérapie

8, place du Canton
Anne Vanraët, Art Thérapeute
Téléphone : 06 71 19 65 45
Mail : anne.vanraet@hotmail.fr

Peintre Décorateur

37, avenue de l'Hôtel de Ville
Patrick Giret
Téléphone : 06 59 30 28 62

Elagueur/Grimpeur

9, allée de la pépinière
Romuald Gicquiaud
Téléphone : 06 89 91 56 39

Prothésiste ongulaire

23, rue de l'ancienne écluse
Marjorie Bourseau
Téléphone : 07 70 28 74 04

La 11^e édition du Printemps des Hauts de Garonne se déroulera du 21 Mars au 6 Avril 2013.



Le programme est en cours d'élaboration mais vous pouvez d'ores et déjà noter la nouvelle formule que nous vous proposons : une première semaine avec de multiples animations culturelles, sportives... qui ont fait le succès de cette manifestation ; une deuxième semaine, entièrement dédiée à la découverte économique de notre territoire, avec de nombreuses visites d'entreprises, assorties de la découverte des métiers et des formations nécessaires à leur activité.

L'inauguration aura lieu le Jeudi 21 Mars à 18h, à Yvrac

Agenda

Janvier

- 25 Loto de l'école primaire, 20h salle des fêtes
- 20 AG UNC 9h/12h petite salle de réunion mairie
- 27 Fête de la Saint Vincent à Beychac et Cailleau
Messe à 10h à Cailleau

Février

- 1^{er} Soirée théâtre animé «les Veuves joyeuses », 20h30 salle des fêtes
- 23 Boum des P'tits Loups, 12h/19h salle des fêtes

Mars

- 17 Bric à Brac de printemps Salle des sports 8h/18h
- 24 Loto du Lion's Club de Bordeaux Caudéran, 14h30, salle des fêtes
- 25 au 28 Bourse aux Vêtements Printemps/Été
Grande salle des fêtes

Avril

- 1^{er} Omelette Pascale, parc de la mairie et salle des fêtes
- 7 Loto de l'UNC, 14h30 salle des fêtes
- 9 Théâtre de l'Ecole élémentaire, 20h salle des fêtes
- 13 et 14 10^e Rencontres artisanales et florales
Salle des fêtes et parc de la mairie

Mai

- 24 Théâtre Saint Germain «Si c'était à refaire» de Laurent Ruquier 20h30, salle des fêtes

Etat civil

Naissances

- 14 septembre Tilio SOUBIE-CAMY
- 18 septembre Yanis, Mohamed BOURIAL
- 29 septembre Marley, Francis, Daniel DOMINON
- 14 octobre Noé LAPARRE
- 14 octobre Elliott LAPARRE
- 18 octobre Mia PALACIOS
- 21 octobre Noah FERNANDEZ-MARTINEZ GARNUNG
- 31 octobre Luna, Marie-Dominique TROUNDAY
- 01 novembre Ines CHAARANE
- 08 novembre Louise, Martine SOBRADO ARRIAILH
- 12 novembre Shana, Emmy MAISONNAVE
- 28 novembre Djulian, Daniel CAZEMAJOU
- 04 décembre Louane, Marjorie CHATAURET
- 09 décembre Eléna, Cécile, Christine LAJO

Mariages

- 22 septembre Bruno JEAN et Laurence Marie Andrée CHAGNOT
- 22 septembre Julien TEIXEIRA et Lucie CARRÉ
- 03 novembre Abdelrafik GHEDIR et Johanna Marine Emanuelle MOSPAN
- 03 novembre Stéphane COSTEDOAT et Nelly NAMOUROUX
- 24 novembre Arnaud Erick Jossey HOUETO et Maryse GODET

Décès

- 23 septembre Pierrette CONSTANT veuve BARRET
- 05 octobre Jean Henri ARROYO
- 05 octobre Hélène Simone Marie ARRONIZ épouse AMIOT
- 09 novembre Guy CERF
- 27 novembre Yolande Carmela Jeanne PAYOTTE veuve FONDRAZ
- 14 décembre Jean-Claude Pierre ROUQUIE



Séance du 20 septembre 2012 à 20h00

L'an deux mille douze, le vingt septembre, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Date de convocation du conseil municipal :
14 septembre 2012

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire - Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints
Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Ornon, Robin, Deschamps, Courtazelles, Budis, D'Heilly, Lavigne, Auzarel, Tournebize, Cazenabe, conseillers municipaux.

Absentes ayant donné pouvoirs :

Mme Gé à M. Poncelet, Mlle Magri à Mme Bonnamy, Mme Bauthéac à M. Auzarel.

Absents excusés :

MM. Jolly, Quintal, Mme Reynaert.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Monsieur le maire rappelle que depuis la précédente réunion est intervenu le décès de Monsieur Michel Dutoyat. Il propose d'observer un moment de recueillement.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2012 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Cazenabe est installé conseiller municipal et succède à monsieur Dutoyat. Monsieur le maire lui propose de se présenter lui-même. Monsieur Cazenabe indique qu'il habite la commune depuis 38 ans et qu'agé de 61 ans, il est retraité depuis deux ans. Après avoir été marin de l'aéronavale, il a été professeur d'électricité au lycée Gustave Eiffel à Bordeaux.

Monsieur le maire rappelle qu'il participe bénévolement aux activités du CLAS, et le remercie pour cette action. Il propose ensuite à monsieur Cazenabe de participer à des commissions. Monsieur Dutoyat était membre des commissions sports et sapeurs pompiers, environnement et développement durable, voirie assainissement et éclairage public et il était membre suppléant de la commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Cazenabe indique qu'il ne participera pas à toutes ces commissions car elles demandent beaucoup de temps, mais qu'il travaillera avec Madame Da Costa à l'éducation enfance et à la voirie.

S'agissant de la commission d'Appel d'Offres, monsieur Auzarel propose que madame Bauthéac remplace monsieur Dutoyat. Enfin, monsieur Auzarel souhaite participer aux travaux de la commission Sports et sapeurs pompiers.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Communication des rapports annuels sur le prix et la qualité :
du service public d'élimination des déchets

du service de l'assainissement non collectif du service de l'eau potable

Ces rapports doivent être communiqués aux membres du conseil municipal, et ils ont été envoyés par courriel.

Avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise

Le Plan de Protection de l'Atmosphère doit permettre d'améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération bordelaise pour le bien et la santé de tous.

L'Article L. 220-1 du code de l'environnement prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs dont l'objet est de surveiller, prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets, parmi lesquels les plans de protection de l'atmosphère élaborés par les préfets de département.

En date du 28 mars 2011, le préfet a décidé d'engager la révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise au regard des dépassements des normes européennes relatives à la prévention des impacts sur la santé humaine, en particulier concernant les particules en suspension (PM10).

Le conseil municipal doit donner un avis sur ce projet de Plan actuellement soumis à enquête publique du 3 septembre 2012 au 3 octobre 2012 inclus.

Monsieur Seigneur propose d'indiquer que certains déplacements sont plus coûteux en train qu'en voiture. Monsieur le maire estime que le tramway est saturé, est que les rames sont pleines.

Monsieur Jaguenaud rappelle que c'est essentiellement la circulation automobile qui est en cause.

Le conseil municipal après avoir examiné les documents, en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise.

Convention pour le cofinancement de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000

Les communes d'Izon, Saint-Loubès, Vayres, Saint Sulpice et Cameyrac sont concernées par l'existence d'un site NATURA 2000 dit «Palus de Saint-Loubès et d'Izon».

Par arrêté en date du 11 mai 2010, monsieur le Préfet de la Gironde a constitué le Comité de Pilotage (COPIL) chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB). Cet arrêté désigne le représentant de la commune d'Izon comme Président.

Le DOCOB est un document qui dresse d'abord l'état des lieux naturels et socio-économiques avant d'établir les objectifs de gestion d'un site NATURA 2000 pour la conservation du patrimoine naturel, l'information et la sensibilisation du public.

Le DOCOB sera mis à la disposition du public. Après appel d'offres, le bureau d'études Rivière Environnement a été désigné comme assistant à la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Izon pour élaborer le DOCOB.

La commune d'Izon est maître d'ouvrage pour l'élaboration du DOCOB. Elle a demandé et obtenu des financements du FEADER, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Il reste une part d'autofinancement qui s'élève à 12 185,97 € qu'il est proposé de répartir entre les quatre collectivités au prorata du territoire des communes concerné par la surface initiale du site NATURA 2000, soit 8,5% pour la commune de Saint Sulpice et Cameyrac.

La participation serait donc de 1 035,81 € à verser en deux fois soit 517,91 € en octobre 2012 et 517,90 € en Décembre 2013.

Il convient de signer une convention entre les quatre communes concernées.

Monsieur Seigneur précise que les réunions sont ouvertes à tous.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Dissolution du SIVU du Secteur de Saint-Loubès et de la Vallée de la Laurence, et transfert de la compétence «assainissement collectif» à la communauté de communes

Depuis 1979, le syndicat exerçait plusieurs compétences telles que le «CES», le service d'aides ménagères, l'hydraulique et l'assainissement collectif.

Depuis la création de la communauté de communes, plusieurs compétences ont été transférées à cette dernière et il ne reste plus que l'assainissement collectif, ce qui a motivé la transformation du SIVOM en SIVU.

En application de l'article 20 du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde, monsieur le Préfet a fait part à monsieur le Président du SIVU de son intention de dissoudre le SIVU du Secteur de Saint-Loubès et de la Vallée de la Laurence.

Monsieur le Président a demandé et obtenu un report de cette mesure au 1er janvier 2014 en raison des difficultés à engager la procédure de transfert à la CDC et de dissolution du SIVU dans un délai aussi bref.

En conséquence, le Conseil communautaire a accepté le principe de reprendre la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2014.

Ce transfert entrainera la dissolution du SIVU, le transfert de l'actif et du passif, le transfert des contrats et du personnel, le transfert des ouvrages

La communauté de communes prendra en charge toutes les dépenses relatives à cette compétence : le remboursement des emprunts réalisés pour l'assainissement, le remboursement des avances de l'Agence de l'Eau, l'entretien des ouvrages, l'extension du réseau.

La CDC prendra en charge les participations communales et la prime à l'épuration de l'agence de l'eau, encaissée jusque là par la commune, sera versée à la communauté.

Monsieur le maire indique que les taxes et participations précédentes sont maintenant intitulées Participation à

l'Assainissement Collectif (PAC). La distinction entre maisons neuves et anciennes est maintenue, on tient compte de la nature des bâtiments comme auparavant.

Monsieur Jaguenaud demande les taux de ces taxes : 800 € pour une maison ancienne et 2 000 € pour un logement neuf.

Monsieur Jaguenaud rappelle que le tarif minoré pour les logements sociaux (600 €) avait été mis en place à sa demande. Enfin, il précise que les budgets du SIVU étaient établis par commune, mais que lorsque l'assainissement sera géré par la communauté de communes, tout sera globalisé et que les programmes seront cogérés.

La prochaine tranche de travaux concernera la Barade, mais ne pourra intervenir qu'au second semestre 2013. Monsieur Jaguenaud constate qu'il y a maintenant moins de subventions. Monsieur Poncelet demande l'étendue du projet. Monsieur le maire indique qu'il sera réalisé jusqu'à la route de Vayres.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Taxe sur la consommation finale d'électricité : actualisation du coefficient multiplicateur unique

L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) a mis le droit français en conformité avec les dispositions de la directive européenne n° 2003/96/C. E. du 27 octobre 2003 relative à la taxation de l'énergie.

En vertu de cette réforme, l'assiette de la taxe sur la consommation finale d'électricité repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L. 3333-3 du code général des collectivités territoriales sont les suivants :

- 0,75 € / MWh pour les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA ;
- 0,25 € / MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 KVA et égale ou inférieure à 250 KVA.

En application de l'article L. 2333-4 du C. G. C. T., la collectivité compétente doit fixer le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité dont elle assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient unique, compris entre 0 et 8.

Un arrêté du 3 août 2012 a actualisé les limites supérieures des coefficients multiplicateurs.

Le conseil municipal doit donc :

d'une part, fixer avant le 1er octobre 2012, le coefficient multiplicateur de la taxe qu'il percevra à compter de 2013 ;

d'autre part, préciser en application des dispositions prévues à l'article L. 2333-4 du C. G. C. T., les modalités d'actualisation de ce coefficient à partir de 2012, lorsque sa valeur est égale au maximum autorisé par la loi, soit 8.

Pour 2013, le coefficient multiplicateur sera donc fixé comme suit :

$$\text{Coefficient maximum égal à } 8 \times \frac{\text{Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2011 (122,22)}}{\text{Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2009 (118,04)}}$$

Le coefficient actualisé suivant cette formule est de **8,28**.

Monsieur Laurisse précise que cette augmentation représente un produit annuel total en augmentation d'environ 160 €.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Tableau des effectifs à l'école maternelle

L'évolution des carrières de nos agents nous conduit à procéder à des modifications mineures du tableau des effectifs du personnel.

Madame Da Costa indique que :

Un agent en fonction ayant été admis au concours interne d'ATSEM, il convient de créer un poste d'ATSEM titulaire par transformation d'un emploi existant d'adjoint technique,

Un agent technique dont la durée hebdomadaire de travail est fixée à 30 heures par semaine a demandé la réduction de ses obligations hebdomadaires à 28 heures.

Il est possible de donner une suite favorable à sa demande dans le cadre du service assuré à l'école maternelle. Le comité technique paritaire du 29 août 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Avenant de transfert au profit de la société France pylônes services de la convention conclue avec Bouygues Telecom

Par délibérations du 25 mars 1999 et du 8 mars 2007, nous avons décidé d'autoriser la Société «Bouygues Telecom» dénommée «BOUYGTEL» à installer, sur un terrain communal au lieu dit «Jaugaret», un pylône support d'une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

«Bouygues Telecom» a décidé de céder son pylône à sa filiale «France pylônes services» et demande le transfert par avenant de la convention à cette dernière.

Cet avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la société « France pylônes services » à l'actuel titulaire de la convention.

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer l'avenant.

Monsieur le maire indique qu'il a reçu des représentants de la société Orange qui voulaient implanter une antenne à proximité du Château du Leu. Il a donc répondu non, d'autant plus que la procédure n'avait pas été respectée en raison de la faillite du sous traitant d'Orange qui avait été chargé de mener la recherche du site. C'est la SPIE qui a repris ce dossier.

Versement d'une subvention d'investissement au Multi accueil Galipette et décision modificative de crédit

Chaque commune partenaire du Multi accueil Galipette est sollicitée pour verser en 2012 à cette association une subvention d'investissement de 2 414 € pour installer une climatisation réversible.

Il convient d'en décider le versement.

Cette somme pourrait être prélevée sur le compte 62878 «Remboursement de frais à d'autres organismes» et transférée en investissement par l'article 023 Virement à la section d'Investissement.

Les recettes d'investissement seraient donc augmentées de la même somme au compte 021 et la dépense pourrait intervenir au compte 20421 «Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé».

De même la participation de 517,91 € à verser à la commune d'Izon pourrait être prélevée sur le même compte 62878 et transférée au compte 657348 «Subvention de fonctionnement versée à d'autres communes».

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le maire demande à monsieur Cazenabe s'il a des remarques à faire après cette première réunion. Celui-ci constate que le conseil municipal de ce jour a été très court. Monsieur le maire lui indique que d'autres séances seront plus longues.

Monsieur Budis demande s'il est prévu autre chose que le giratoire dessiné au sol à la zone artisanale sur la voie de la zone artisanale de Canteloup ?

Monsieur Grenet répond qu'une signalisation verticale sera mise en place, et que la commune mettra en place des bordures en béton qui empêcheront le stationnement de poids lourds.

Monsieur Seigneur précise qu'il est prévu de fermer le passage du chemin situé à l'arrière du lotissement par des rondins.

Monsieur Jaguenaud rappelle que la compétence sur la voie d'accès de la zone d'activité est communautaire et que ce n'est pas à la commune d'y faire des travaux. Leur réalisation par la commune pourrait engager la responsabilité de celle-ci.

Madame Deschamps rappelle qu'un regard d'assainissement sur la RD 242 fait un bruit important.

Monsieur Grenet répond qu'il s'est rendu sur place avec un agent de la Lyonnaise et que ce dernier s'était engagé à changer le joint, mais qu'il est difficile de trouver maintenant des joints de ce modèle.

Il indique qu'un problème identique se pose avec une chambre de France Télécom.

Monsieur Courtazelles propose de mettre une chambre à air.

Monsieur Lavigne rappelle à monsieur Seigneur qu'en début d'année il avait été question de déplacer les containers verres de la rue du Jaugaret. Celui-ci répond qu'il voudrait mettre ces containers plus près du pont et que cela sera fait avec l'appui des agents de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.

Séance du 29 novembre 2012 à 20 h 30

L'an deux mille douze, le vingt neuf novembre, le conseil municipal de Saint Sulpice et Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

**Date de convocation du conseil municipal :
20 novembre 2012**

Étaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Taudin, Da Costa, Laurisse, Adjoints – Mmes et MM. : Jaguenaud, Jolly, Bonnamy, Ornon, Robin, Quintal, Courtazelles, Budis, Magri, D'Heilly, Lavigne, Auzarel, Tournebize, Bauthéac, Cazenabe, conseillers municipaux.

Absentes ayant donné pouvoirs :

Mme Jaurégui à Mme Taudin, Madame Gé à Mme Da Costa, Mme Deschamps à M. Poncelet.

Absents excusés :

M. Lambert, Mme Reynaert.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2012 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Modification de la composition de la commission animation

Madame Da Costa indique que la charge de la commission Enfance étant élevée et que les animations se déroulant les week-end, elle souhaite se concentrer sur la commission Enfance et cesser sa participation à celle de l'Animation.

Aucun conseiller ne souhaite la remplacer et monsieur Poncelet indique que ce n'est pas nécessaire puisque la commission travaille avec l'association Saint Sulpice Loisirs.

Délibération modificative de crédits

Le remplacement des lampes de l'éclairage public ayant été plus rapide que prévu, il convient de prévoir des crédits au compte «2041582 subventions d'équipement aux organismes publics», par virement de la somme de 20 376 € du compte «2313 Immobilisations corporelles en cours-Constructions» pour pouvoir régler la dépense au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Résultat du concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'agrandissement de la mairie, et décision de report du projet

Monsieur le maire rappelle que le comité de pilotage avait précédemment sélectionné trois architectes admis à élaborer un projet, qu'il s'est réuni le 5 octobre et a retenu l'étude de madame Patricia Maître. Cependant nous sommes obligés de reporter la réalisation de cet investissement en raison des difficultés actuellement rencontrées pour obtenir des financements.

Pour information, le budget 2012 prévoyait un emprunt limité à 260 000 € et nous n'avons pas pu les obtenir auprès des établissements spécialisés. Le projet de l'Etat de mettre en place avec la banque postale un établissement spécialisé dans le crédit aux collectivités n'est pas encore opérationnel. Dans ces conditions nous avons averti les architectes que nous sommes obligés de reporter l'exécution du projet.

Monsieur Seigneur s'inquiète de la stagnation de la DGF qui devrait diminuer de 750 millions d'euros à partir de 2014 et 2015.

Le conseil municipal approuve le choix du comité de pilotage et le report du projet à l'unanimité.

Recours contre une décision d'urbanisme par la famille Sudret : autorisation de défendre

Monsieur le maire indique que madame Sudret et son fils, garagiste à l'entrée de Saint-Loubès sont propriétaires de deux maisons sur la route du Tasta qu'ils souhaitaient vendre. Ces deux maisons sont anciennes et derrière ils ont un grand terrain sur lequel ils ont effectué des remblais et creusé pour enterrer des matériaux. L'acquéreur avait déposé une déclaration préalable pour le détachement d'un lot de 1500 m², ce qui est considéré comme un lotissement.

Notre Plan d'Occupation des Sols prévoit dans ce cas

l'obligation du raccordement à l'assainissement collectif qui n'est pas réalisé dans ce secteur. En conséquence il n'est pas possible d'autoriser ce projet, d'autant plus qu'ils n'ont pas voulu mettre en place une mini-station d'assainissement permettant de raccorder les trois maisons.

Madame Sudret a présenté une requête au Tribunal Administratif en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté d'opposition et faire condamner la commune.

Il est donc nécessaire d'autoriser le maire à défendre la commune et choisir un avocat, qui pourrait être Maître Laveissiere.

Monsieur Jaguenaud rappelle que ce refus a du être rédigé par notre service instructeur qui est lui aussi attaqué et qui doit lui aussi nous défendre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner mission au maire de défendre la commune et de confier ses intérêts à Maître Laveissiere avocat.

Recensement général de la population en 2013

Le recensement général de la population de notre commune aura lieu au début de l'année 2013. Nous devons nommer par arrêté un agent de la commune qui sera coordonnateur, assisté par les autres agents de la mairie et il est nécessaire d'embaucher des agents recenseurs temporaires, qui pourraient être 9 au maximum, mais qui seront nommés par arrêté.

Leur rémunération pourrait être majorée du pourcentage d'augmentation du SMIC depuis le précédent recensement de début 2008 et passerait ainsi de 1,85 € par habitant à 2,06 € en 2013 et de 1,13 € par logement à 1,26 €.

Les heures passées en formation passeraient de 8,50 € à 9,47 €. Ces rémunérations sont compensées par une dotation de l'INSEE de 9 408 € qui s'avère insuffisante et monsieur le maire indique qu'il a demandé à l'INSEE de la revaloriser.

Madame Bauthéac, estime que dans le contexte actuel, où des gens n'ont pas d'emploi, il serait préférable de faire appel à des personnes dans cette situation. Monsieur le maire indique qu'il avait contacté Pôle Emploi et qu'il lui a été indiqué que les personnes qui trouveraient un emploi pendant le mois où elles effectueraient le recensement ne pourraient pas refuser cet emploi. Or, les agents recenseurs remplissent leur tâche après formation et ne peuvent pas s'arrêter. De plus leurs indemnités sont suspendues pendant cette période.

Madame Bauthéac demande l'ordre de grandeur de la rémunération ? Monsieur le maire répond qu'elle s'élève à environ 800 à 1 000 €.

Monsieur le maire rappelle que le sujet avait été évoqué en conseil municipal et que depuis, personne n'a été recommandé par les conseillers municipaux.

Madame Tournebize estime que la personne qui s'occupe en mairie des cas sociaux aurait pu proposer des candidats. Monsieur le maire répond que les cas connus sont par exemple des femmes battues ou abandonnées. Quant aux retraités de faibles revenus, ils ne se font pas connaître.

Les propositions mises aux voix sont adoptées par voix ; pour : 21 voix contre : 4 voix

Contrat d'assurance incapacité de travail, accidents du travail, décès

Les risques incapacités de travail et décès du personnel titulaire sont assurés auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Le contrat doit être renouvelé chaque année.

Pour l'exercice 2013, le taux de cotisation sera fixé à 5.80 % contre 5,52 % en 2012, de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

Ce contrat sera renégocié au cours de l'année 2013. Cependant il faut être très bien garanti et les contrats de la CNP sont complets. Monsieur Jaguenaud estime qu'il faut faire analyser les contrats par des spécialistes.

Le renouvellement du contrat pour 2013 est adopté à l'unanimité.

Prime annuelle du personnel communal.

Depuis de nombreuses années, une prime est versée au personnel en fin d'année. Il est proposé de la reconduire et de l'augmenter d'un pourcentage voisin de l'inflation. Son montant pourrait augmenter de 2% en 2012 et s'élever à 988,38€ pour un agent à temps plein (montant fixe quel que soit le grade). Enfin, elle est versée au prorata du temps passé.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Transformation d'un poste de rédacteur principal 2ème classe en animateur principal 2ème classe

Madame Da Costa indique qu'un de nos agents, (titulaire du BAFD) souhaite continuer dans la voie de l'animation et passer du cadre d'emploi des rédacteurs à celui des animateurs. Il convient donc de créer un poste d'animateur principal 2ème classe, avant de le nommer.

Monsieur Jaguenaud rappelle que cet agent avait été recruté avec des fonctions administratives et qu'il a progressivement évolué vers l'animation avec le développement du CLSH.

Monsieur Auzarel demande si le poste de rédacteur principal 2ème classe sera supprimé. Monsieur le maire rappelle qu'il a été inscrit à l'ordre du jour : « Transformation », et que donc il sera supprimé du tableau des effectifs.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Avances en 2013 à la halte garderie Galipette et au Relais Assistantes Maternelles avant le vote du budget.

Monsieur le maire indique que les participations de la commune en 2013 seront diminuées d'environ 3 000 € en raison d'une légère baisse de la fréquentation des enfants de notre commune.

Il a été convenu entre les responsables de la Halte Garderie Galipette et du Relais Assistantes Maternelles et les élus

concernés qu'à partir de 2011, les communes verseront chaque année en janvier le quart de la participation de l'année, et des douzièmes des mêmes sommes en février, mars, et avril, soit avant le vote du budget. Par conséquent nous devons prévoir le versement de la moitié de la participation annuelle 2013 avant le vote du budget soit :

Halte Garderie : $65\,315,79 \text{ €} : 2 = 32\,657,89 \text{ €}$ (un versement de $16\,328,95 \text{ €}$, puis trois de $5\,442,98 \text{ €}$),

Relais Assistantes Maternelles : $9\,685,00 \text{ €} : 2 = 4\,842,50 \text{ €}$ (un versement de $2\,421,25 \text{ €}$, puis trois versements de $807,08 \text{ €}$).

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2013.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Convention avec l'association Galipette.

Les collectivités publiques doivent signer une convention avec les associations auxquelles elles octroient des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, ce qui est le cas chaque année avec Galipette. Ces conventions définissent les objectifs d'emploi de ces sommes.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention.

Extension des heures d'ouverture du LAEP à compter du 01/01/2013.

Madame Da Costa précise que le Lieu d'Accueil Enfants Parents accueille des parents qui viennent avec leurs enfants discuter entre eux et avec une infirmière et une psychologue. Ce lieu est actuellement ouvert un lundi matin sur deux.

Il pourra être ouvert tous les lundis matins de 9h30 à 12h 30 à compter du 01 janvier 2013.

Il convient d'approuver ce projet, afin que les délibérations concordantes des trois communes puissent être transmises à la CAF.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Quote-part du salaire du coordinateur Petite Enfance.

Depuis la signature des Contrats Enfance et Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les trois communes signataires, soit Beychac-et-Caillau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, ont été amenées à s'attacher les services d'un agent qui assure la coordination.

Ce recrutement est assuré par l'Association pour les Loisirs des Enfants et des Jeunes (A.L.E. J.).

C'est quelqu'un qui est formé pour cette mission.

Comme chaque année, il convient de rembourser la part des frais qui incombent à notre commune.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Modification d'un chemin rural

Un viticulteur Monsieur Dubergé, souhaite pouvoir agrandir son cuvier et installer des cuves supplémentaires dans l'alignement des précédentes. Sa construction actuelle est située en limite du chemin rural n° 20 dit de Pinot. Il demande donc que ce chemin soit dévié sur des parcelles lui appartenant afin de pouvoir réaliser sa construction.

Il s'agit de déterminer si nous sommes d'accord sur le principe et à quelles conditions.

Une fois la décision de principe d'y donner une suite positive, il sera possible de procéder à la délimitation exacte des terrains concernés et de faire procéder à leur bornage par un géomètre.

L'accord de la commune pourrait être assorti des conditions suivantes :

Installation de la canalisation d'eau potable que le Syndicat de Bonnetan a prévu de réaliser, et qui passe par ce chemin.

Monsieur Jaguenaud demande à quelle date interviendra l'installation de la canalisation, afin de prévoir que le terrain soit borné et dégagé avant l'installation.

Monsieur le maire indique qu'il rencontrera le propriétaire très rapidement afin de lui exposer les conditions de cette opération.

Madame Bauthéac demande qui emprunte ce chemin rural ? Madame Taudin indique que les vignobles Taudin et Faye propriétaires de vignes dans ce secteur sont amenés à y passer. Madame Bauthéac pense qu'il faudrait consulter les autres utilisateurs.

Réalisation par le demandeur d'un apport et calibrage de matériaux reconstituant le chemin dans son nouveau tracé prévu pour l'usage d'engins agricoles.

Monsieur Grenet souhaiterait que les portes du bâtiment ne s'ouvrent pas sur le nouveau chemin. Monsieur Jaguenaud estime que cela peut se négocier et repousser suffisamment le chemin de 4 m de plus.

Prise en charge de tous les frais de bornage, d'enquête publique et actes notariés par le demandeur.

Engagement de la réalisation par le demandeur d'un assainissement conforme aux normes en vigueur pour l'épuration des effluents du nouveau chai comme de l'existant. Si ces conditions sont réunies, le bornage pourra intervenir dès le début de l'année 2013.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses.

Informations : en cas d'alerte, la méthode de distribution éventuelle de comprimés d'iode a été modifiée.

Nous avons défini quatre points de distribution dans la commune.

Monsieur Budis rappelle que le dépôt de « rappe » à proximité de la caserne actuelle provoque après les vendanges des odeurs

de lie de vin désagréables pour les pompiers.

Monsieur Poncellet rappelle que samedi matin 1er décembre, les acteurs du bicentenaire sont attendus à la salle des fêtes.

Monsieur Seigneur précise que le chemin situé au fond du lotissement de Canteloup est en cours de sécurisation afin d'éviter le passage de voitures ou de motos.

La séance est levée à 22 h 45.

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses du 19 janvier 2013 au 31 mars 2013

Janvier
19 janvier
Saint Sulpice, 18h30 PPM
20 janvier
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
26 janvier
Beychac, 18h30 PPM
27 janvier
Saint Vincent Caillau, 10h PCV

Février
2 février
Izon, 18h30 PCV
3 février
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
9 février
Montussan, 18h30 PCV
10 février
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
13 février Cendres
Cameyrac, 15h PPM
Sainte Eulalie, 18h30 PJA
Saint Loubès, 18h PCV
16 février
Yrac, 18h30 PPM
17 février

Sainte Eulalie, 18h30 PCV
23 février
Saint Sulpice, 18h30 PCV
24 février
Sainte Eulalie, 18h30 PCV

Mars
2 mars
Beychac, 18h30 PPM
3 mars
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
9 mars
Caillau, 18h30 PCV
10 mars
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
16 mars
Izon, 18h30 PPM
17 mars
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
23 mars Rameaux
Cameyrac, 18h30 PCV
Montussan, 18h30 PPM
24 mars Rameaux
Yrac, 10h30 PCV
Sainte Eulalie, 18h30 PCV

28 mars **Jeudi Saint**
Izon, 20h PCV - PPM
29 mars **Vendredi Saint**
Saint Sulpice, 20h PPM - PCV
30 mars Veillée Pascale*
Saint Loubès, 21h PPM - PCV
**La veillée sera précédée d'une marche pascale dont l'horaire sera communiqué ultérieurement*
31 mars **Pâques**
Montussan, 10h30 PCV
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
Confessions le 30 mars (Samedi Saint)
Saint Loubès : 11h-12h PPM
Sainte Eulalie : 11h-12h : PCV

Avril
Pas d'indication de célébrations à partir du 1er avril : Voir les horaires des messes affichés à l'église.

MESSE À SAINT-LOUBÈS TOUS LES DIMANCHES À 10H30

Accueil : 13, rue Saint Aignan à Saint Loubès au 05 56 20 41 30

Permanences : mardi, mercredi, samedi : 9h30/12h et vendredi : 9h30/12h - 17h/19h

Contact des prêtres : (reçoivent sur rendez-vous) : Père Christian Vareille (PCV) au 06 08 73 86 61

Père Jean André (PJA) Père Paul Mounicoux (PPM) au 05 56 20 46 57 ou 06 68 40 39 65

Baptême : inscription 3 mois à l'avance

Mariage : inscription 6 mois à l'avance.

Prochain numéro le 22 mai 2013

Dépôt des articles avant le 20 avril 2013

par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou ghislaine.jauregui@gmail.com sous format .doc et photos en jpg haute definition.

Merci de respecter cette date, sinon vos articles ne seront pas diffusés, merci de votre compréhension.

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs

E.U.R.L. PFPE

B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22





Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que spectateurs (François Guizot)



Patrick AUZAREL



Isabelle BAUTHÉAC



Jean-Claude CAZENABE



Josiane TOURNEBIZE

Etre conseillers minoritaires nous amène à faire un bilan contrasté de l'année écoulée.

Des exemples :

Nous avons des regrets...

L'agrandissement/rénovation de la Mairie est repoussé faute d'avoir trouvé un financement.

Notre Mairie actuelle n'est plus adaptée à la vie d'une commune comme la nôtre : bureaux étriqués, accueil du public mal adapté, sans compter que les normes handicapés ne sont pas respectées : accès impossible à la salle des mariages et du conseil. Afin de régler ces différents problèmes une consultation a été organisée avec un concours d'architectes ; un Comité de Pilotage, composé d'élus, d'architectes et d'agents municipaux a choisi le projet d'extension/rénovation le plus en phase avec nos contraintes budgétaires et professionnelles. Tout est prêt, mais il manque l'essentiel. La crise financière est passée par là, les collectivités locales ont du mal à trouver des établissements bancaires leur accordant des prêts. C'est le cas de Saint Sulpice et Cameyrac aujourd'hui, le projet est reporté. Cependant il faudra avant 2015 trouver les financements qui devront mettre la Mairie de Saint Sulpice et Cameyrac en conformité avec la loi Handicap ERP.

Autre sujet : La commune va faire l'objet d'un recensement en 2013 qui sera effectué par 8 personnes recrutées par qui...? Et sur quels critères...? Nous regrettons que ce recrutement soit resté confidentiel et n'ait pas fait l'objet de la communication qu'il méritait. Ce recensement était l'occasion de fournir à 8 personnes en difficultés un emploi pendant un mois. C'est pour nous une occasion ratée.

Un point de vigilance pour 2013 : le traitement de l'assainissement non collectif nous interpelle.

Et des sujets de satisfactions...

La fête du bicentenaire de Saint Sulpice et de Cameyrac qui a été un bon moment de convivialité et de rassemblement.

L'inauguration du City Stade et de l'extension de l'école élémentaire, Le conseil Municipal enfant qui a fini son mandat sur une magnifique réalisation en créant une pochette sur la sécurité qui a été distribuée dans toutes les écoles de la Communauté de Communes ; Ces adolescents transmettent ainsi un bel héritage aux conseillers enfants nouvellement élus.

Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) permettant à 24 enfants de l'école élémentaire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé aux devoirs et fonctionnant avec des bénévoles.

Chers concitoyens, permettez nous de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de vous présenter nos très sincères vœux de santé, bonheur et réussite dans tout ce qui vous tient à coeur...

Bonne Année 2013

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

Groupe Solidarité - Environnement :

Patrick AUZAREL, Isabelle BAUTHÉAC, Jean-Claude CAZENABE, Josiane TOURNEBIZE

Courrier : 21, avenue de l'Hôtel de Ville – 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

e-mail : solidarite.environ@free.fr



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...

...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



MENUISERIE ESCALIERS CHARPENTE

Nouveau depuis Juillet 2009

SCIERIE

Sciage à façons pour entreprises et particuliers

J.M TROUNDAY & FILS

Z.A de la Landotte 33450 IZON

☎ **05.56.30.83.31** 📱 **06.08.32.22.23**

j-marc.trounday@wanadoo.fr

SUPER U SAINT SULPICE ET CAMEYRAC



NOUVEAU

Choisir **COURSES U.com**



C'EST FAIRE VOS COURSES
SUR INTERNET
AU PRIX DE VOTRE MAGASIN*

U en fait toujours plus pour vous simplifier les courses :

*Exclusivement sur les produits disponibles au même prix qu'en magasin.

**Offre valable sur les produits de votre magasin U. Exclut les promotions en magasin.

***C'est l'équivalent de votre Super U qui fait les livraisons à votre place.

*Le prix des produits présents en magasin sur le site Courses U.com sera le même que celui des magasins physiques. Certains produits peuvent être réservés en magasin.

**PAS DE FRAIS
DE
PREPARATION**

NOUVEAU !

U location

NOUVEAU !



En vente
à l'unité
ou dans
les packs
déjà prêts !

**Pour un
déménagement
plus facile...**

Voir
conditions
en
magasin

**PACK
ÉTUDIANT**

**PACK
STUDIO**

**PACK
T2/T3**